



CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2024

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 09 juillet 2024, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 01 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Jérôme BOYER, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Sophie REBERGUE, Alain JOLIVET, Paul MEUNIER, Noémie SARNIN

Excusés : Emilie PEYRARD, Marjorie GIVRE (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN)

Secrétaire de séance : Géraldine PERRIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve les CR des 4 et 13 juin 2024.

➤ **Lotissement communal : choix du cabinet**

Monsieur le Maire expose la proposition d'honoraires du bureau d'étude Réalité pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet du lotissement communal. Pour rappel, le cabinet « Réalité » avait été retenu par délibération 2022-004. Il convient maintenant de valider la proposition d'honoraires qui se décompose comme suit :

1. 21 000€ pour « Réalité » comprenant la conception et la réalisation du projet (AVP, ACT, DET, AOR, etc) ;
2. 2 500€ pour le cabinet d'architecte AABT comprenant le permis d'aménager et une partie du projet ;
3. 6 325€ pour le géomètre « Adage » comprenant le bornage périmétrique et le plan de vente des lots ;
4. 3 600€ pour « Réalité environnement » comprenant l'établissement du dossier de déclaration Loi sur l'eau

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition d'honoraire du cabinet « Réalité » pour un montant total de 33 425€ HT

➤ **Rapport ZAN**

Monsieur le Maire explique que la loi prévoit que les communes dotées d'un document d'urbanisme établissent un rapport triennal sur la consommation d'espace naturel et forestier. Dans le cadre de l'objectif d'atteinte du « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers) de 2021 à 2030, par rapport à la décennie précédente, il est présenté ce rapport triennal.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des données concernant la commune de Mars.

➤ **RPQS Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire présente les RPQS de l'eau potable et de l'assainissement.

Les rendements ont augmenté par rapport à l'année dernière puisque nous avons eu beaucoup moins de fuites en 2023, ceux de l'année prochaine devraient être encore plus haut.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les RPQS Eau potable et Assainissement.

➤ **Attestation ATSEE**

Suite à notre demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux d'assainissement, il nous a été réclamé une attestation ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) qui est maintenant systématiquement demandée pour tout travaux réseaux. Afin de signer cette attestation, nous devons délibérer pour approuver celle-ci.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette attestation ATSEE.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Présentation RPQS boue et SPANC : Les RPQS boue et SPANC sont projetés.

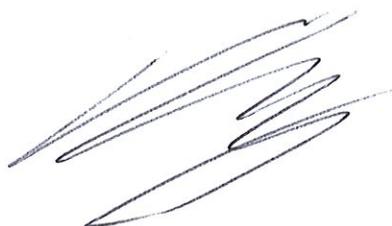
Travaux commune : Différents devis ont été signé pour des travaux route de la gonne (devis pour les panneaux et les travaux de chicane ainsi que les travaux d'assainissement sur cette même route).

Concernant les travaux de chauffage à la salle des fêtes, les différentes propositions obtenues ne font pas l'unanimité. Dans l'immédiat, le chauffage refonctionne, aussi il est proposé d'abandonner ce projet.

Les travaux au local technique (changement de menuiserie) sont terminés. Nous allons prochainement commencer l'extension afin de pouvoir stocker dans de bonnes conditions notre matériel. A la place des travaux initialement prévus à la salle des fêtes, il est proposé de revoir ce devis d'extension afin d'intégrer la couverture de celui-ci en même temps.

Terrains : Nous avons eu une proposition d'achat d'un petit terrain cadastré B 1252 situé au Chézos. La superficie de cette parcelle est de 784m² et on nous propose de l'acheter au prix de 100€

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Géraldine PERRIN
Secrétaire de séance

